FRC 2 11754
Case
FRC
17862

8

DU FÉDÉRALISME EN FRANCE,

Par J. A. DULAURE, député à la Convention Nationale, par le département du Puy-de-Dôme.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS.

J'AVOIS, depuis long-tems, rassemblé quelques idées, fruit de mes lectures et de mes méditations sur le gouvernement fédératif; le bruit de l'existance d'un parti qui tendoit à établir cette espèce de gouvernement en France m'avoit fait prendre la résolution de démontrer tous les dangers de ce gouvernement; inculpé aujourd'hui, quoique vaguement, d'avoir concouru à favoriser le système de ceux qui veulent détruire l'unité et l'indivisibilité de la république, je me hâte de publier mes véritables sentimens, de détruire les fausses impressions que mes écrits auroient pu donner de moi aux personnes malveillantes ou inconsidérées, et de contribuer à retirer de leur erreur ceux qui auroient pu embrasser ce système. Je dois cette manifestation de mes pensées à mes commettans, à ma propre justification; heureux, si, en mettant dans le plus grand jour mes sentimens pour l'unité et l'indivisibilité de la république française, je parviens à éclairer quelques uns de mes concitoyens, à leur faire chérir le gouvernement adopté, et détester autant le fédéralisme que le despotisme et l'aristocratie qui en sont ordinairement les malheureux résultats.

DU FÉDÉRALISME EN FRANCE,

Par J. A. DULAURE, *député à la Convention Nationale par le Département du Puy-de-Dôme*

CHAPITRE PREMIER.

Principes en faveur de l'indivisibilité d'un gouvernement républicain.

C'EST un principe trivial à force d'être reconnu, également conforme aux loix de la nature et à celles de la politique, que l'union donne la force, que la division produit la foiblesse. (Toute puissance est foible, à moins que d'être unie; a dit Lafontaine.) Les tyrans ont depuis long-tems senti cette vérité; ils s'unissoient entr'eux pour se fortifier; les peuples doivent s'unir, pour se fortifier contr'eux. Ils divisoient les peuples pour les assujettir; les peuples doivent s'unir pour n'être point assujettis; leur maxime étoit: *il faut diviser pour régner*; celle

des républicains doit être l'inverse : *il faut s'unir pour être libres.*

Appliquons maintenant ces principes généraux à notre situation particulière.

CHAPITRE II.

Nécessité de l'unité du gouvernement républicain en France

Le sol de la france est, si je peux m'exprimer ainsi, d'une seule pièce ; l'Océan, la Méditerrannée, les Alpes, les Pyrénées, le Rhin, etc. forment presqu'entièrement son cadre. Aucune partie considérable ne s'avance dans les états voisins ; son sol est un par sa forme, et cette disposition physique n'est point indifférente aux yeux du politique. Cette union dans toutes ses parties qui rend la france plus difficilement attaquable, rend moins nécessaire le système d'un gouvernement divisé, et plus facile l'exercice d'un gouvernement un, et commande particulièrement son unité.

De grandes routes, des grandes rivières, mille rapports commerciaux lient, entr'elles, toutes les parties de la france, et rendent encore plus indispensable l'unité de son gouvernement.

Les mœurs des français, leurs habitudes ne sont point tellement différentes, dans les diverses parties du sol qu'ils habitent, qu'il soit nécessaire de divi-

ser leur gouvernement. Au contraire l'esprit de fraternité qu'ils ont toujours manifesté depuis qu'ils sont libres, leur attachement à l'unité de la république qu'ils ont constamment conservé malgré les intrigues et les séductions de toutes espèces prouvent suffisamment qu'ils n'ont point senti le besoin d'un gouvernement divisé, et que l'unité du gouvernement leur a paru plus nécessaire. D'ailleurs ce cri général, parti à-la-fois de toutes les parties de la france, pour jurer l'unité et l'indivisibilité de la république, pour accepter la nouvelle constitution qui consacre ce gouvernement, doit fermer la bouche à tous ceux qui prétendroient qu'une autre espèce de gouvernement est plus convenable aux français.

On pourra objecter que le peuple français tout entier n'a pu approfondir la question, qu'il n'a pu calculer tous les avantages ou les désavantages du gouvernement un et indivisible, et que l'expérience d'une année, n'a pu suffir pour l'éclairer sur ce point.

En supposant que le peuple entier n'eût pu approfondir cette question, ses représentans en qui il a mis toute sa confiance, ont pu le faire pour lui. ceux qui ont le tems et l'habitude de méditer sur de pareilles questions, s'en sont occupé pour instruire leurs concitoyens qui n'ont ni le tems ni l'habitude de s'y arrêter. C'est ce que je tache de faire ici.

CHAPITRE III.

Avantage de l'unité du gouvernement français, et désavantage du gouvernement fédératif.

Le premier besoin d'un peuple libre est de conserver sa liberté contre les ennemis du dehors et contre les ambitieux de l'intérieur ; si le peuple est uni, par son gouvernement, il pourra opposer, aux premiers, une masse formidable de force, et aux autres une surveillance active. Si au contraire le gouvernement est divisé, l'action sera lente, partielle, et quelquefois nulle, contre les hostilités extérieures ; la force coercitive sera foible contre les ambitieux du dedans. En effet, qu'une ou plusieurs puissances voisines attaquent soudainement la république, les citoyens de la frontière où se commettront les premières hostilités se défendront, mais seront mal secourus par les autres parties de la république qui, plus éloignées du danger, seront moins pressées d'aller au devant. Le point central du gouvernement fédératif aura-t-il jamais assez de force pour faire mouvoir, en un instant, les corps armés de chaque partie fédérée ? Son levier sera-t-il assez puissant pour ébranler, tout-à-coup et au loin, des masses de citoyens armés et les porter à l'endroit du danger ? Combien le centre d'action n'éprouvera-t-il pas d'obstacles, de résistance, de lenteur pour mettre en mouvement la

force de tant de petits états, divisés par des intérêts divers, dirigés par des volontés particulières ? Combien ces petits corps politiques n'offriront-ils pas de frottement dans le jeu de la machine du gouvernement ? Seroit-il possible, au milieu des entraves que présenteroit une multitude d'états, de transporter, dans des besoins urgens, d'une extrémité de la république à l'autre, dans l'espace de quelques jours, des armées considérables, comme on vient de transporter la garnison de Valenciennes et l'armée de Mayence. Dans des cas semblables, les moyens d'approvisionnemens seroient plus lents, moins assurés, la marche des troupes seroit entravée, faute d'unité d'ordre, d'exécution directe. Toute opération seroit retardée jusqu'au résultat des délibérations de chaque état fédéré, lesquels seront, comme il est naturel, extrémement jaloux de conserver leurs droits particuliers aux dépens même de l'intérêt général.

Toute la force politique n'étant plus réunie au même centre, étant au contraire disséminée sur la surface de la république, et formant autant de portion qu'il y aura d'états fédérés, ce qui restera au point central, ne pourra suffir pour en mouvoir efficacement toutes les parties, et pour la diriger avec promptitude au point nécessaire. L'ennemi aura pour entamer la république, non pas les forces de la répu-

blique à combattre ; mais les forces de la portion fédérative qu'il attaquera.

On pourra objecter l'expérience des confédérations qui existent en Europe, telles que la Suisse, la Hollande ; mais le gouvernement de ces états ne peut être comparé à une grande république comme la France, qui, à la fois démocratique et représentative, seroit divisée en états fédérés dont le gouvernement ne seroit point aristocratique comme celui de la Suisse, ni despotique comme l'est presque celui de la Hollande. Ces gouvernemens ne méritent pas plus le nom de république, qu'ils portent, que ceux de Venise, de la Pologne, etc. ; et ce nom ne doit être accordé qu'aux gouvernemens dont toutes les autorités dérivent du peuple.

L'intrigue, dans un gouvernement fédératif, a bien plus de ressources que dans un gouvernement un. Une puissance voisine aura t-elle dessein de troubler la paix de la république, elle trouvera d'autant plus de moyens pour y réussir, qu'il existera plus de parties divisées dans la république, qu'il existera plus d'états particuliers. Chacun d'eux offrira aux agitateurs, aux corrupteurs de cette puissance, autant de foyers d'agitation, de corruption. Elle pourra facilement irriter, soulever un état contre l'autre, et après avoir semé les torches de la guerre civile, elle offrira au parti le plus foible sa protection et des chaînes qu'il ne pourra plus repousser.

L'ambitieux qui concevroit le fol espoir de dominer sa patrie, et l'histoire n'en a offert que de trop fréquens exemples, trouvera autant de théâtre à ses intrigues, qu'il y aura de parties ou d'états particuliers dans la république. S'il échoue dans une partie, plus expérimenté, il réussira dans une autre. S'il parvient, par ses talens militaires ou oratoires à se faire de nombreux partisans, il pourra, sinon subjuguer sa patrie, au moins la troubler pendant longtemps, et lui déchirer le sein. Il se trouvera des Pisistrate, des César, des Cromwel, pour assujétir la république, des Périclès, pour la désoler par des guerres intestines.

Je vois dans l'organisation du gouvernement fédératif, l'organisation de la guerre civile, et dans la division du gouvernement, la dissolution de l'état. Ce seroit véritablement l'histoire du faisceau de dards que le vieillard de la fable avant sa mort présenta à ses fils, et qu'ils ne purent rompre tant que les dards furent unis, et que le vieillard rompit lui-même sans effort, aussi-tôt qu'ils furent divisés.

Ce ne sont pas encore là les seuls inconvéniens qui résulteroient d'un gouvernement fédératif; les communications intérieures, les rapports commerciaux courroient risque d'être fréquemment interrompus par la diversité des lois locales, des intérêts et des besoins qui existeroient dans les différens états de la république. Dans un temps de disette, la crainte re-

tiendroit dans une partie, où l'abondance se seroit maintenue, les denrées dans la stagnation ; dans une autre où la récolte auroit manqué, la misère seroit excessive ; et cette crainte, et ces besoins réciproques pourroient causer plusieurs désordres, et amener des divisions intestines, et même la guerre civile. Le peuple de toutes les parties de la république ne pourroit trouver dans le gouvernement fédératif, cette puissance active et surveillante, qui dans un gouvernement un, répand dans une juste proportion, les bienfaits que tous les citoyens ont droit d'en attendre.

Les travaux publics, les compagnies savantes, les grands établissemens qui tendent aux progrès des lumières, à la perfection des arts, à faciliter les communications, à la sûreté même de l'état, exigent souvent des moyens pécuniaires qui s'élèveroient au-dessus des forces des petits états divisés ; rien de grand ne pourroit être produit, parce qu'on manqueroit de grands moyens. Enfin, un gouvernement un dans les traités avec les puissances voisines, stipulera pour l'intérêt général, tandis qu'un état divisé ne stipuleroit souvent que pour son intérêt particulier, contre l'intérêt général. Dans un gouvernement un, les contributions seront, ainsi que les bienfaits, également repartis ; il n'en seroit pas de même dans un état divisé. Les finances seront également réparties, la milice aura un plan uniforme, la subordina-

tion en sera mieux observée. L'hiérarchie des pouvoirs solidement établie, présentera l'image d'une pyramide politique, soutenue par tous les individus d'une même nation. La représentation nationale en formera le sommet, et sa vaste base terminée par les municipalités, couvrira la surface de la république de toute sa force protectrice. Il faudra, je l'avoue, une grande énergie dans l'action du gouvernement, et une grande vigueur au pouvoir exécutif. Une république de vingt-quatre millions d'hommes ne se gouverne pas comme celle de Sparte ou d'Athènes ou de Genève. Il faut un levier fort et long qui puisse, sans foiblir, du centre atteindre à la circonférence. Il faut à la loi un bras de fer. Alors toute la machine politique jouera sans peine. Les frottemens multipliés que produiroit la rencontre fréquente des états particuliers qui diviseroient la république, ne rallentiront point ses mouvemens; toutes les parties animées par une seule et même puissance, s'engraineront, se mouvront, et se soutiendront réciproquement.

CHAPITRE IV.

Des inductions qu'on peut tirer de l'Histoire.

Ce qui fera long-temps le désespoir de tous les fabricateurs de prédictions sur le sort de la république française, c'est qu'aucune nation du monde,

dans aucun temps, ne s'est trouvée dans une situation pareille, et que l'histoire n'offre nulle part une ressemblance assez parfaite entre les révolutions des différens peuples de la terre et la révolution française, pour qu'on puisse déterminer le sort de cette dernière par l'analogie.

On a vu de petites peuplades que l'excès de la tyrannie avoit rendues libres. On a vu des peuples à demi-barbares secouer le joug de leurs tyrans, et se donner des lois républicaines ; on a vu des nations civilisées changer la forme de leur gouvernement, l'améliorer ; mais en ne le fondant pas sur les bases de la souveraineté du peuple, ne faire que changer de dénomination et de maîtres. Mais on n'a pas vu un peuple depuis long-temps corrompu, énervé par un long despotisme, sentir toute la turpitude de sa situation, en sortir vigoureusement, et s'élancer dès les premiers pas dans la carrière républicaine, à une hauteur dont il paroît s'étonner lui-même lorsqu'il tourne ses regards sur l'abîme dont il est sorti. Ainsi il est difficile, pour ne pas dire impossible à l'homme même de génie de prévoir quel événement futur amènera la dissolution de la république ; quelle autre espéce de gouvernement fixeroit, plutôt que celui qu'il vient de se donner, ses destinées sur des bases plus solides ; et que le gouvernement divisé en états fédérés lui assureroit une existence plus durable. Toutes ces conjectures sont dépourvues de fondemens. L'exemple

des autres nations ne peut-rien nous apprendre, et nous ne devons attendre de leçons que de l'expérience. Ainsi, prétendre adopter la forme du gouvernement français, c'est vouloir causer un bouleversement toujours funeste, sans espoir d'une situation plus heureuse; prétendre qu'un gouvernement divisé est meilleur qu'un gouvernement un, c'est raisonner contre les principes les plus évidemment démontrés, même par l'expérience, et l'histoire peut nous fournir des preuves de l'instabilité des états fédérés.

CHAPITRE V.

De quelques gouvernemens fédératifs.

Si la Grèce eût eu un gouvernement un, toutes les petites républiques qui la composoient n'auroient pas été si long-temps et si cruellement divisées entr'elles, et la longue et désastreuse guerre du Péloponèse n'auroit pas eu lieu; toutes ces parties divisées ne se seroient pas déchirées pendant l'espace d'un demi siècle, pour quelques intérêts particuliers, et peut-être auroient-elles résisté dans la suite aux armes et au joug des Romains.

Si les Gaules, avant la conquête des Romains, n'eussent pas été composées de républiques fédératives, qui long-temps se sont fait la guerre entr'elles, César n'auroit pas pu parvenir aussi facilement à dé-

tacher des parties de ce corps politique de l'intérêt général, à s'en servir pour combattre les autres parties, enfin, à subjuguer entièrement nos aïeux, ces redoutables républicains qui avoient plus d'une fois fait trembler Rome et la Grèce.

Mais sans parcourir plus longuement les fastes de l'histoire ancienne ; la moderne nous offre un exemple très récent, plus applicable à notre situation. C'est celui des États-unis de l'Amérique. La constitution qu'ils s'étoient donnée pendant le cour de la guerre qui assura leur indépendance, établissoit un gouvernement fédératif, composé de treize états, régis par des loix particulières, divisés dans leur administration civile, et unis dans leur administration militaire. L'expérience de quelques années a suffit pour éclairer les habitans sur les inconvéniens majeurs de cette constitution. En 1787 une Couvention des États-unis a été convoquée. Une nouvelle constitution a été présentée qui réunit à un point central toute l'action du gouvernement, et ressère très intimément les divers états de cette république. (1)

D'après tout ce que je viens de dire, on peut conclure qu'il ne peut y avoir qu'un fou, qui puisse

(1) On peut voir sur cette matière un ouvrage intitulé le Fédéraliste, en deux volumes, qui contient des écrits composés en faveur de la constitution proposée aux états unis en 1787. On y combat fortement le gouvernement fédératif, et on y établit le système de l'unité.

soutenir, que le système fédératif est celui qui convient le mieux à la république française ; qu'il ne peut y avoir qu'un intrigant, qu'un perturbateur de la tranquillité publique, qu'un ennemi de la liberté, enfin qu'un criminel de lèze-nation qui puisse par des cabales, des menées sourdes, des séductions, travailler au succès d'un système aussi contraire aux principes, et aussi dangereux à la prospérité de la république.

De l'Imprimerie de Fr. Dufart, rue St.-Honoré, à l'hôtel d'Auvergne.